Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Papeete, le 02 septembre 2015

INFORMATION MÉDIAS

Présentation au Haut-Commissaire d'un premier bilan de leur mission en Polynésie française des cabinets LAMOTTE et FCL en vue de favoriser la mutualisation des services d'incendie et de secours des Iles du Vent et des Iles Sous-le-Vent

Après les communes de Pirae, Arue et Mahina en 2014, l'ensemble des maires des communes des Iles Sous-Le-Vent ont sollicité, en 2015, deux cabinets d'experts spécialisés respectivement dans le domaine de l'organisation des services d'incendie et de secours et en modélisation financière pour réaliser une étude en vue de l'optimisation de leurs services d'incendie et de secours, du 16 août au 04 septembre 2015.

Cette démarche, accompagnée par la Direction de la défense et de la protection civile du Haut-commissariat, doit permettre de déterminer les forces, les faiblesses et les marges de progrès des dispositifs actuels, d'analyser les coûts et de proposer aux élus des solutions pour améliorer la qualité opérationnelle du service rendu à la population.

Les cabinets LAMOTTE et FCL avaient conduit, en 2014, une étude similaire au profit des communes de Pirae, Arue et Mahina qui, au vu des recommandations faites, ont mutualisé, par convention, leurs services et décidé de créer un centre unique de traitement des appels (CTA).

Aux Iles Sous-le-Vent, à l'issue de la visite des centres d'incendie et de secours et des réunions de travail avec les élus communaux, une première analyse leur a été présentée le mercredi 26 août 2015 à Raiatea.

Il est ressorti de cette analyse qu'une synergie peut être envisagée, sur le plan opérationnel, sur l'île de Raiatea où trois casernes sont implantées. En revanche, dans de nombreux domaines tels que la formation des sapeurs-pompiers ou la maintenance des matériels, une mutualisation à l'échelle de l'ensemble des communes des Iles Sous-le-Vent peut tout à fait être organisée afin d'adapter les réponses aux besoins exprimés localement.

De plus, des propositions ont été faites aux élus en vue d'optimiser les potentiels opérationnels journaliers et pour trouver un équilibre entre les personnels à la garde, mobilisables sans délai, et les astreintes permettant de rappeler des renforts dans des délais acceptables lors d'évènements exceptionnels. Un éclairage particulier a été mis sur la nécessité de compléter les équipements individuels de tous les sapeurs-pompiers et d'aménager les casernes pour garantir de bonnes conditions d'accueil à tous les personnels des corps de sapeurs-pompiers.

Les maires recevront très prochainement les rapports définitifs d'analyse des cabinets d'experts qui se baseront sur l'existant pour chaque centre d'incendie et de secours et pour suggérer des évolutions des services pour une gestion améliorée des moyens et une réponse plus efficiente au niveau des interventions.

Enfin, la mission s'est achevée sur l'île de Tahiti, dans le cadre d'un projet de mutualisation renforcée des services d'incendie et de secours des communes de **Teva I Uta** et de **Papara.**

Des rencontres ont également eu lieu avec les deux communes de la Presqu'île pour accompagner le développement économique en cours dans cette zone par la prise en compte de l'évolution des risques associés.

Un premier diagnostic a été présenté aux élus et responsables des communes concernées de Tahiti ce mardi 1er septembre**,** à la mairie de Teva i Uta à 8h.

Un premier bilan de la mission a également été exposé au Haut-Commissaire de la République